

## **Conditions Particulières d'Utilisation de la Fonctionnalité Pointage de l'application IRCEM Espace Client**

Les présentes conditions particulières d'utilisation (ci-après « CPU ») précisent les modalités d'accès à la fonction « pointage » (ci-après « Fonctionnalité Pointage ») de l'application « IRCEM Espace Client » du Groupe IRCEM, Groupe de protection sociale des emplois de la famille et en complètent les conditions générales d'utilisation (ci-après « CGU ») pour ce qui concerne cette fonction.

L'application « IRCEM Espace Client » est éditée par IRCEM Gestion, association de moyens du Groupe IRCEM, ayant la forme juridique d'une association à but non lucratif, ayant pour numéro SIREN le 530 443 076 et dont le siège social est situé 261 avenue des Nations Unies – 59672 ROUBAIX cedex 1 – Contact téléphonique 0 980 980 990.

Le directeur de la publication est Monsieur Jean-Charles GROLLEMUND, Directeur Général d'IRCEM Gestion et du Groupe IRCEM.

L'application est accessible sur Google Play et sur Apple Store.

L'accès à l'application « IRCEM Espace Client » est subordonné à la validation de ses CGU, cette validation valant signature des CGU. L'accès à la Fonctionnalité Pointage est subordonné, en outre, à la validation des CPU, cette validation valant signature des CPU et reconnaissance de la validation des CGU.

La date de mise à jour des CGU est le 12 avril 2016.

### **Article 1 : Objet de l'application et utilisateurs**

L'objet de la Fonctionnalité Pointage est de permettre aux particuliers de bénéficier d'un outil facilitant le recensement des horaires et temps d'activité professionnels des salariés et assistants maternels des particuliers employeurs.

La Fonctionnalité Pointage s'adresse exclusivement, d'une part, aux salariés du particulier employeur ci-après dénommés ensemble « Utilisateurs principaux » et individuellement « Utilisateur principal » et, d'autre part, aux particuliers employeurs, ci-après dénommés ensemble « Utilisateurs secondaires » et individuellement « Utilisateur secondaire ».

## **Article 2 : Conditions d'accès et conditions d'utilisation**

Pour pouvoir utiliser la Fonctionnalité Pointage, l'Utilisateur principal doit avoir installé l'application « IRCEM Espace Client » dans les conditions prévues à l'article 2 des Conditions générales d'utilisation (CGU) de l'application.

L'Utilisateur secondaire accède à la Fonctionnalité Pointage dans les mêmes conditions, sur invitation de l'Utilisateur principal, selon les modalités présentées à l'article 3 des présentes CPU.

Les conditions d'utilisation de la Fonctionnalité Pointage correspondent aux CGU de l'application « IRCEM Espace Client » aux termes desquelles l'application « IRCEM Espace Client » est gratuite et consultable 24h/24 et 7 jours/7, sauf en cas de force majeure, de pannes informatiques ou de problèmes liés aux réseaux de télécommunication.

## **Article 3 : Consentement de l'Utilisateur secondaire**

L'Utilisateur principal peut solliciter par voie de mail adressé via l'application « IRCEM Espace Client », l'accord de l'Utilisateur secondaire pour utiliser les données personnelles de ce dernier (nom, prénom, adresse mail et numéro employeur), en vue du recensement des horaires et temps d'activité professionnels qui concernent l'activité exercée par l'Utilisateur principal pour le compte de cet Utilisateur secondaire.

Le mail réceptionné par l'Utilisateur secondaire lui permet de matérialiser son accord ou son refus. L'absence de réponse de l'Utilisateur secondaire dans un délai de quinze (15) jours équivaut à un refus.

Seul le cas où l'Utilisateur secondaire a validé son consentement permet de faire figurer nominativement l'Utilisateur secondaire concerné au sein du recensement des horaires et temps d'activité professionnels de l'Utilisateur principal.

En cas d'accord de l'Utilisateur secondaire pour l'utilisation de ses données personnelles, l'Utilisateur secondaire disposera, s'il télécharge l'application « IRCEM Espace Client » et utilise la Fonction Pointage, d'un aperçu du recensement des horaires et temps d'activité professionnels qui concernent l'activité exercée par l'Utilisateur principal pour son compte.

En cas de refus de l'Utilisateur secondaire pour l'utilisation de ses données personnelles, l'Utilisateur principal recevra une notification lui indiquant le refus de l'Utilisateur secondaire et la suppression conséquente des données personnelles de ce dernier. L'Utilisateur principal conserve alors la possibilité d'utiliser la Fonctionnalité Pointage mais sans aucune mention relative à un Utilisateur secondaire n'ayant pas consenti à l'utilisation de ses données personnelles.

En aucun cas, l'IRCEM ne peut être tenu responsable de l'absence de consentement d'un Utilisateur secondaire pour quelque cause que ce soit, y compris d'ordre technique.

#### **Article 4 : Recueil et utilisation des données personnelles**

Dans tous les cas où des données personnelles sont utilisées, pour le bon fonctionnement de l'application et des services associés, l'Utilisateur principal ou l'Utilisateur secondaire doit déclarer des données personnelles exactes, à jour et correctes.

Les données personnelles de l'Utilisateur principal ou de l'Utilisateur secondaire, recueillies sur l'application, servent à assurer les opérations de gestion, les envois de mots de passe provisoires et à profiter des services fournis par l'application « IRCEM Espace Client ».

L'Utilisateur principal ou l'Utilisateur secondaire peut à tout moment revenir sur son choix via les paramètres permettant d'accéder à l'application.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles qu'il a renseignées (sous réserve de joindre la copie d'une pièce d'identité) :

- soit en envoyant un courrier à l'adresse suivante Groupe IRCEM – Service Relation Client - 261 Avenue des Nations Unies 59672 ROUBAIX Cedex 1,
- soit en envoyant un email via <https://www.ircem.com/contact>

#### **Article 5 : Modification, résiliation à l'initiative du Groupe IRCEM**

Conformément à l'article 5 des CGU, les présentes CPU rappellent que l'offre de services présente sur l'application « IRCEM Espace Client » est évolutive.

La version du logiciel de l'application pourra être occasionnellement mise à jour pour ajouter de nouvelles fonctions et de nouveaux services mais aussi le cas échéant, à en supprimer certains ou à modifier leurs caractéristiques. Ceci étant valable pour la Fonctionnalité Pointage.

Les CGU pourront être également modifiées à tout moment par le Groupe IRCEM, à l'instar des présentes CPU. Ces modifications ne feront pas systématiquement l'objet d'une information particulière, l'utilisateur étant en mesure à chaque connexion à l'application, de constater les services proposés ou de se référer à la dernière version des présentes conditions générales d'utilisation disponibles à tout moment sur l'application. En conséquence, il est recommandé à l'utilisateur de consulter régulièrement les CGU ainsi que les présentes CPU.

En cas de problème technique, ou pendant les opérations de maintenance, le Groupe IRCEM peut être amené à fermer tout ou partie des services de l'application. Un message informera l'utilisateur qui tente de se connecter.

L'utilisateur est informé que le Groupe IRCEM se réserve le droit de supprimer à tout moment l'application « IRCEM Espace Client » et/ou sa Fonctionnalité Pointage.

## **Article 6 : Perte des identifiants et mot de passe**

a) En cas de perte ou d'oubli du mot de passe :

A tout moment, l'utilisateur peut effectuer une demande d'attribution d'un nouveau mot de passe provisoire, via le lien « Mot de passe oublié ? » proposé sous les champs de saisie des identifiants, en page d'accueil de l'application. En aucun cas, le mot de passe oublié ne pourra être restitué à l'utilisateur, en raison du protocole de cryptage mis en œuvre. A la première connexion avec son nouveau mot de passe provisoire, l'utilisateur doit obligatoirement le modifier.

b) Si l'utilisateur pense que ses identifiants sont connus d'un tiers :

A tout moment l'utilisateur peut modifier son mot de passe en cliquant sur « Mot de passe oublié ? » en page d'accueil de l'application. L'utilisateur qui ne peut plus se connecter à son compte à partir de l'application peut également demander la modification de son mot de passe par la procédure en ligne « J'ai oublié mon mot de passe » proposée en page de connexion du compte Ircem.com.

c) Si l'utilisateur souhaite désinstaller l'application « IRCEM Espace Client » :

L'utilisateur peut à tout moment, désinstaller l'application en se connectant à Google Play. L'utilisateur devra cliquer sur l'onglet désinstaller accessible depuis la page de présentation de l'application « IRCEM Espace Client ». Il peut également désinstaller l'application « IRCEM Espace Client » dans les paramètres de son appareil mobile, en se référant à son manuel d'utilisation.

## **Article 7 : Propriété intellectuelle**

L'application « IRCEM Espace Client », ainsi que sa Fonctionnalité Pointage est protégée par les législations françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

La structure générale de l'application, l'ensemble de ses Fonctionnalités ainsi que les logiciels, textes, images animées sonores ou non, son savoir-faire et tous les autres éléments composant l'application sont la propriété exclusive du Groupe IRCEM.

Les reproductions intégrales ou partielles, adaptations, modifications, transmissions à un ou des tiers [...] sur support papier ou informatique, de ladite application et des œuvres reproduites sans autorisation du Groupe IRCEM sont interdites et constituent un délit de contrefaçon en vertu des articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Le Groupe IRCEM se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de toute personne qui n'aurait pas respecté cette interdiction.

Les marques citées ou utilisées sur cette application sont des marques déposées. En vertu de l'article L 713-2 du code de la propriété intellectuelle, elles ne peuvent être utilisées ou reproduites à quelque titre que ce soit et sur quelque support que ce soit sans l'accord préalable et écrit du Groupe IRCEM.

## **Article 8 : Responsabilité du Groupe IRCCEM**

Le Groupe IRCCEM met à disposition la Fonctionnalité Pointage dans la seule perspective de proposer un outil facilitant le recensement des horaires et temps d'activité professionnels. Le Groupe IRCCEM ne peut être tenu responsable de l'exactitude des données intégrées par l'Utilisateur principal et/ou l'Utilisateur secondaire. Le Groupe IRCCEM décline ainsi toute responsabilité quant à l'utilisation faite de la Fonctionnalité Pointage et à la force probatoire des données intégrées par l'Utilisateur principal et/ou l'Utilisateur secondaire.

Le Groupe IRCCEM ne saurait être tenu responsable des conséquences d'une intrusion par usurpation d'identité, dès lors qu'il serait établi que l'identifiant et le mot de passe ont été communiqués par l'utilisateur à un tiers.

En cas de nécessité, le Groupe IRCCEM se réserve le droit d'interrompre l'accès à l'application « IRCCEM Espace Client » et/ou à la Fonctionnalité Pointage sans délai ni préavis. Dans cette situation, le Groupe IRCCEM s'engage à mettre en œuvre les actions nécessaires au rétablissement du service dans les meilleurs délais le cas échéant. En tout état de cause, le Groupe IRCCEM ne pourra être tenu pour responsable de cette interruption, quelle qu'en soit la cause.

Le Groupe IRCCEM ne pourra être tenu pour responsable de l'impossibilité d'accéder à l'application en raison du matériel informatique de l'utilisateur ou de son accès au réseau internet.

La responsabilité du Groupe IRCCEM ne saurait être engagée pour les dommages de toutes natures directs ou indirects résultant de l'utilisation de l'application et notamment sans que cette liste soit limitative, des pertes de données, détériorations, ou virus qui pourraient affecter le terminal mobile de l'utilisateur.

Les informations communiquées sur l'application sont fournies à titre indicatif, elles sont non contractuelles et ne sauraient engager la responsabilité du Groupe IRCCEM. Elles peuvent être modifiées ou mises à jour sans préavis. Le Groupe IRCCEM se réserve également le droit, à tout moment et sans préavis, d'apporter des améliorations et/ou modifications à l'application « IRCCEM Espace Client » et/ou à la Fonctionnalité Pointage.

## **Article 9 : Liens hypertexte**

En activant un lien hypertexte mis à disposition sur l'application, l'utilisateur peut être redirigé vers le site [ircem.com](http://ircem.com) du Groupe IRCCEM. L'utilisateur peut également être redirigé vers des sites internet extérieurs au Groupe IRCCEM. Dès lors, l'utilisateur reconnaît que le Groupe IRCCEM ne peut être tenu pour responsable du contenu, du fonctionnement et de la mise à jour de ces sites.

## **Article 10 : Loi applicable**

Les présentes CGU sont soumises à la loi française. Il en est ainsi tant des règles de fond que des règles de forme.